

Les auteurs se mobilisent contre la précarité de leur situation économique

Au cœur des revendications des écrivains, des questions de rémunérations et de retraite

Une exaspération poussée à son paroxysme. C'est pour dire leur colère et leur sentiment d'abandon que les auteurs organisent, mardi 22 mai, les premiers Etats généraux du livre, sous la houlette du Conseil permanent des écrivains (CPE), à la Maison de la poésie, dans le centre de Paris. Ni la ministre de la culture, Françoise Nyssen – pourtant à la tête des éditions Actes Sud avant d'arriver Rue de Valois –, ni Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé – chargée du dossier retraite et Sécurité sociale –, n'avaient prévu d'y participer, selon les organisateurs.

La liste des revendications des écrivains grossit à vue d'œil, tout comme la liste des auteurs signataires mobilisés, parmi lesquels Jean Rouaud, Lydie Salvayre, Chantal Thomas, Patrick Grainville, Nathalie Azoulai et, fait rarissime, même les vendeurs de best-sellers comme Pierre Lemaitre, Marc Levy, Guillaume Musso et Tatiana de Rosnay. Au nombre de 20 000, ils réclament des réformes.

« Le fossé entre la dimension symbolique et la condition sociale des auteurs se creuse de façon vertigineuse », regrette Marie Sellier, présidente de la Société de gens de lettres (SGDL). Une partie de leurs difficultés tient à l'inflation du nombre de nouveaux titres

édités chaque année: 76 000 en 2017, voire 81 000 en comptant les ouvrages autoédités. « Soit 200 nouveautés par jour », rappelle Pascal Ory, président du CPE.

A côté de la question de la surabondance de titres, le sujet qui fâche est celui de la rémunération. Les à-valoir fondent et les auteurs ne sont payés par les éditeurs qu'une fois par an. Moins bien, donc, que les fournisseurs. « Qu'on arrête de faire de la trésorerie sur notre dos », se plaint Marie Sellier. Tous unis, les syndicats d'auteurs refusent d'être les laissés-pour-compte des réformes fiscales et sociales en cours.

Casse-tête juridique

Autre point de friction, mais avec les pouvoirs publics cette fois, la hausse de la CSG. Mise en place au 1^{er} janvier, elle a été compensée par la suppression de tout ou partie des cotisations sociales d'assurance-chômage et maladie. Mais les auteurs sont lésés avec cette réforme, car ils ne cotisent pas à l'assurance-chômage.

« Nous sommes les seuls à perdre 0,95 % de notre pouvoir d'achat avec cette réforme », affirme Geoffrey Pelletier, directeur général de la SGDL. Un casse-tête juridique que le ministère de la culture n'avait pas anticipé, mais qu'il a promis de résoudre, fin novem-

Aujourd'hui, seuls 5 000 auteurs, sur un total de 100 000, touchent une retraite

bre 2017, par voie réglementaire. Le décret, paru le 15 mai, fixe le cadre de cette réforme, mais « ne prévoit pas les modalités d'application de la CSG », déplore M^{me} Sellier. Une lettre de mission, qui vise à résoudre cette lacune et dont les résultats sont attendus fin juin, a été signée par M^{me} Nyssen, qui a enfin reçu les représentants du CPE, jeudi 17 mai.

Ce sujet s'ajoute à un autre, celui de la réforme du régime social des auteurs. S'il est enfin prévu que les auteurs puissent toucher plus facilement une retraite à partir du 1^{er} janvier 2019, bon nombre d'interrogations demeurent. Regroupant des représentants de la Direction de la Sécurité sociale et de la Rue de Valois, une première réunion de concertation, attendue depuis cinq ans, selon le CPE, a été fixée au 21 juin. L'organisation des Etats généraux du livre n'est sans

doute pas étrangère à cette soudaine accélération du calendrier.

Seuls 5 000 auteurs (les rares qui gagnent assez pour être affiliés à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs), sur un total de 100 000, touchent une retraite, en cotisant à ce régime à hauteur de 6,9 % de leurs revenus. Des milliers d'auteurs s'aperçoivent tardivement qu'ils ne percevront pas un centime de retraite. Une situation de précarité endémique, puisque 90 % des écrivains déclarent un revenu en droits d'auteurs inférieur au smic.

Marie Sellier redoute des effets pervers du nouveau dispositif, qui pénalisera les auteurs déjà retraités, dont les revenus chuteront de 6,9 %. Il risque de léser ceux qui ont deux métiers et dépasseront le plafond de la Sécurité sociale ainsi que les plus pauvres, qui devraient payer 6,90 % de cotisation dès le premier euro gagné.

Enfin, la réforme de l'impôt sur les revenus promet bien des désagrèments, vu le statut hybride des auteurs. « La fragilité, l'irrégularité, la périodicité très longue des versements devraient conduire le gouvernement à trouver une solution plus adaptée à nos spécificités », demande Samantha Bailly, présidente de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. ■

NICOLE VULSER